

Pamiers, le 13 Mai 2018

De Monsieur Patrice Buche
Président du Conseil Ariégeois des Parents d'Elèves

A l'attention de Madame Anne Bisagni-Faure
Rectrice de l'Académie de Toulouse
Rectorat de Toulouse
75 Rue Saint-Roch
31400 TOULOUSE



Objet :
Signalement de cours non assurés pour la 2^{ème} année consécutive

C.A.P.E.

Conseil Ariégeois de Parents d'Elèves

Courrier suivi par :
Patrice Buche
Président du CAPE

Courriel :
Ca.parents.eleves@gmail.com

Adresse Postale Personnelle :
Maison des Associations
7 Bis Rue Saint-Vincent
BP 20170
09104 PAMIERS Cedex

Madame La Rectrice de l'Académie de Toulouse,

Nous avons l'honneur de vous signaler, le dysfonctionnement majeur qui impacte actuellement la totalité des élèves de 3^{ème} et de 4^{ème} du collège Rambaud de Pamiers.

Pour la deuxième année consécutive, ceux-ci n'auront pas de cours de Technologie assurée par leur enseignant et ce pour une durée indéterminée, certainement jusqu'à la fin de l'année.

L'année dernière, les élèves avaient déjà été confronté à partir du mois de mars 2017 à un fait identique et aucune procédure de remplacement n'avait été mise en place par vos services.

Comme vous le savez, l'Éducation Nationale a l'obligation légale d'assurer l'enseignement de toutes les matières inscrites aux programmes telles qu'elles sont définies par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et selon les horaires réglementaires prescrits. Or, le manquement à cette obligation légale qui a pour effet de priver les élèves de l'enseignement considéré pendant une période appréciable est constitutif d'une faute de nature à engager la responsabilité de l'État, comme l'a jugé le Conseil d'État dans son arrêt de principe du 27 janvier 1988.

En outre, le fait d'être privé des enseignements obligatoires fait perdre aux élèves une chance de réussite à leur examen et peuvent porter atteinte à leur scolarité et à leur orientation.

La Technologie fait partie avec les Sciences de la Vie et de la Terre et la Physique-Chimie des 3 matières regroupées dans l'épreuve finale du Diplôme Nationale du Brevet nommée « Sciences ».

Vous n'êtes pas non plus sans savoir que depuis la réforme du collège de 2015, ces 3 matières compteront pour 50 points maximum de la note finale de l'examen du Diplôme National du Brevet.

L'absentéisme des enseignants dans cet établissement est certainement un des plus importants du département de l'Ariège et nous souhaiterions savoir si des relevés d'enseignements non assurés existent afin de nous les communiquer.

Par le passé, contrairement à d'autres établissements, la direction du collège refusait de porter à la connaissance des membres élus au Conseil d'Administration les informations de ce type.

En espérant que vous-même et vos services mettront tout en œuvre afin de remédier très rapidement à ce dysfonctionnement pour que les élèves aient toutes leurs chances pour l'examen du Diplôme National du Brevet.

Bien évidemment, notre souhait est de solutionner à l'amiable cette difficulté en obtenant au plus vite le remplacement du professeur absent.

Nous vous remercions de nous tenir informés des suites données à cette demande urgente de remplacement, et à défaut nous nous réservons de faire valoir les droits des élèves en justice.

Nous vous prions d'agréer, Madame La Rectrice de l'Académie de Toulouse, nos cordiales salutations.

Pour l'association CAPE
Le Président
Patrice BUCHE